

# L'angiiil

S'occupe de votre gestion comptable et fiscale,  
**et surtout de vous !**

 [www.angiiil.com](http://www.angiiil.com)

 05 61 58 37 37

Association Nationale de Gestion Agréée des Infirmières et Infirmiers Libéraux



## Comment saisir la DAS2 ?

La déclaration DAS2 récapitule les sommes que vous avez versées à d'autres professionnels.

Les montants versés peuvent être de plusieurs natures notamment :

- des honoraires rétrocédés à un confrère dans le cadre d'un remplacement,
- des redevances de collaboration à un confrère titulaire d'un cabinet,
- des honoraires non rétrocédés (avocat, expert, notaire, facturation...).

Vous devez déclarer uniquement les bénéficiaires ayant perçu plus de 1200 € au cours de l'année.

S'il n'y en a pas, vous n'avez pas à effectuer de déclaration vide.

La déclaration d'honoraires DAS2 s'effectue uniquement en ligne sur [Impots.gouv.fr](http://Impots.gouv.fr).

Pour l'exercice 2021, elle doit être établie avant le 1<sup>er</sup> mai 2022.

[Cliquez ici pour accéder à la déclaration en ligne](#)

Un identifiant et un mot de passe ont pu vous être adressés par courriel. Toutefois, si vous n'en avez pas cliquez sur « Obtenir mes identifiants »

Sélectionnez « Déclaration en ligne des données »

ETAPE 1 / 5

Saisir votre identifiant / mot de passe

IDENTIFIANT & MOT DE PASSE

Veillez saisir votre identifiant et votre mot de passe.

Dépôt \* :

Transmission par internet des fichiers TD/bilatéral ?

Déclaration en ligne des données ?

Identifiant \* :

Mot de passe \* :

> Obtenir mes identifiants

IMPORTANT :

Si vous êtes un cabinet d'experts-comptables, d'avocats, ou une étude notariale, vous pouvez utiliser les identifiants du cabinet pour tous vos clients.

ATTENTION :

**Pour le bon fonctionnement du site, il est nécessaire d'accepter l'utilisation des cookies dans votre navigateur.**

Pour profiter pleinement du site, veuillez autoriser l'exécution de fichiers avec du contenu actif (JavaScript). Par ailleurs, le bloqueur de fenêtres intempestives (pop-up) de votre navigateur doit être désactivé.

> SE CONNECTER

Cliquez sur « Se connecter »

Procédures de saisie et de dépôt de déclaration en ligne (Revenus servis en 2021)

Sélectionner le type de revenus pour lesquels vous souhaitez utiliser la procédure de Saisie et de Dépôt en ligne :

- Formulaire 2460 : Salaires et honoraires ?
- Formulaire 2561 : Revenus de Capitaux Mobiliers ?
- Formulaire 2561 quater : Etat Directive épargne ?
- Formulaire DAS2 : Etat des honoraires, vacations, commissions** ?
- Formulaire 2466 : Pensions et Rentes ?

> CONTINUER

Sélectionnez

« Formulaire DAS2 : Etat des honoraires, vacations, commissions »

**DÉCLARATION DES HONORAIRES**

N° : DAS-2-T et DAS-2-I

N° Cerfa : 10144 \* 21 et 12303 \* 12

**REPLIR EN LIGNE VOTRE DECLARATION**

La Direction Générale des Finances Publiques met à votre disposition un service de télédéclaration des honoraires (imprimé DAS-2).

Le présent imprimé doit être utilisé si le déclarant n'a aucun salarié. N'indiquez que les sommes supérieures à 1200 euros par an et par bénéficiaire.

En cliquant sur le bouton "continuer", vous pourrez saisir toutes les informations concernant votre identification et celles de vos bénéficiaires (**limité à 1 unique envoi de 30 bénéficiaires maximum par déclarant, tout autre dépôt, rectificatif ou complémentaire, ne sera pas retenu**) ainsi que les sommes que vous leur avez versées tout au long de l'année civile.

En fin de saisie, vous pourrez sauvegarder au format PDF pré-rempli les données que vous aurez saisies.

Combien souhaitez-vous saisir de bénéficiaires \* ?

Les informations figurant sur Internet n'ont qu'une valeur indicative et ne s'engagent pas l'administration à l'égard de l'utilisateur.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès des directions départementales des finances publiques.

[← RETOURNER](#)[→ CONTINUER](#)

Indiquez le nombre de bénéficiaires de votre déclaration DAS2

**DÉCLARATION DES HONORAIRES**

N° : DAS-2-T et DAS-2-I

N° Cerfa : 10144 \* 21 et 12303 \* 12

**REPLIR EN LIGNE VOTRE DECLARATION**

En 2021, vous avez versé des honoraires, vacations, commissions, courtage, ristournes et jetons de présence, droits d'auteurs et d'inventeurs.

Veillez saisir les informations relatives à votre situation (\* : informations à caractère obligatoire)

**IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DÉCLARANT**

Nom ou raison sociale \* : ?

Complément d'adresse :

Numéro de la voie :

Nature et nom de la voie :

Code postal \* :

Commune \* :

Bureau distributeur :

Numéro SIRET \* : ?

Numéro SIRET au 01/01/2021 en cas de changement :

Code APE : ?

**INFORMATIONS GENERALES**

Nom et prénom de la personne à contacter :

Adresse courriel \* :

Confirmation de l'adresse courriel \* :

Numéro de téléphone :

Lieu de signature \* :

Date de signature (JJ/MM/AAAA) \* :

08/03/2020

Indiquez vos coordonnées

## REEMPLIR EN LIGNE VOTRE DÉCLARATION

En 2021 vous avez versé des honoraires, vacations, commissions, courtages, ristournes et jetons de présence, droits d'auteurs et d'inventeurs.

Veuillez saisir les informations relatives à votre situation (\* : informations à caractère obligatoire)

**N'indiquez que les sommes supérieures à 1200 euros par an et par bénéficiaire.**

### DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE N° 1

Nom de famille * :	MAREMPLACANTE
Prénoms * :	Magalie
Ou	
Raison sociale * :	
Profession : ?	INFIRMIERE
Numéro SIRET :	12345678900012
ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE : ?	
Complément d'adresse :	
Numéro de la voie :	11
Nature et nom de la voie :	ALLEE DES ROSES
Code postal * :	31000
Commune * :	TOULOUSE
Bureau distributeur :	

### MONTANT DES SOMMES VERSÉES

Nature	Montant
H : honoraires et vacations	4 Montant
	1500
	5 Montant
	6 Montant
	7 Montant
	8 Montant
	9 Montant

la nature (H pour honoraires) et le montant des sommes versées

Complétez pour chaque bénéficiaire : son nom ou sa raison sociale, sa profession, son numéro SIRET, son adresse du domicile

Editez votre DAS2 avant sa validation.  
Envoyez et éditez l'accusé de dépôt de la déclaration DAS2.